



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

PACTE >> LOI D'ORIENTATION & D'AVENIR AGRICOLES

Concertation nationale : groupe de travail n°2 – Jeudi 26 janvier 2023

GT n°2 – Les co-présidents



>> **Jean SALMON**
CNEAP



>> **Marine MAROT**
MSA Bretagne



>> **Jean-Marie MARX**
Ingénieur général des
Ponts, des Eaux et
des Forêts

Assistés de trois référents :
Hervé DURAND, CGAAER
Arnaud DUNAND, DGPE
Emmanuel BOUYER, DGPE

Ordre du jour de la réunion



Présentation des enjeux et attendus de la concertation

Benoît BONAIMÉ – MASA DGER - Philippe DUCLAUD – MASA DGPE



Périmètre et organisation du GT n°2, programme de cette première réunion du 26 janvier 2023

Jean SALMON, CNEAP : périmètre et enjeux du GT n°2

Marine MAROT, MSA Bretagne : organisation du GT n°2

Jean-Marie MARX, IGPEF : programme de cette première réunion du GT n°2



Etat des lieux (éléments de rappel synthétiques)

- Rappel des enjeux démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les financements

Ordre du jour de la réunion



Présentation des enjeux et attendus de la concertation

Benoît BONAIMÉ – MASA DGER - Philippe DUCLAUD – MASA DGPE



Périmètre et organisation du GT n°2, programme de cette première réunion du 26 janvier 2023

Jean SALMON, CNEAP : périmètre et enjeux du GT n°2

Marine MAROT, MSA Bretagne : organisation du GT n°2

Jean-Marie MARX, IGPEF : programme de cette première réunion du GT n°2



Etat des lieux (éléments de rappel synthétiques)

- Rappel des enjeux démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les financements

Rappel des objectifs

» Partager une vision commune sur les tendances d'ici 2040

- la démographie, les compétences, l'organisation des exploitations et les évolutions sociales en agriculture ;
- le changement climatique et les facteurs environnementaux ;
- la disponibilité des facteurs physiques de production ;
- les évolutions de la demande alimentaire.

» Identifier les leviers de politiques publiques, les outils, les engagements des partenaires privés et associatifs en matière :

- d'orientation et de formation ;
- d'installation;
- de transmission ;
- d'adaptation et de transition face au changement climatique.

» Préciser les modalités de mise en œuvre de ces leviers et outils.

- **Identifier les acteurs et les conditions concrètes** pour que ces dispositions puissent s'inscrire dans les réalités des territoires.
- **Définir le niveau de réglementation nécessaire** pour chaque outil et les conditions de leur mise en œuvre dans les territoires.

Les échéances de la concertation

Entretiens bilatéraux

Concertation nationale

Concertations régionales en hexagone

Concertations locales en outre-mer

Consultation du public

Ordre du jour de la réunion



Présentation des enjeux et attendus de la concertation

Benoît BONAIMÉ – MASA DGER - Philippe DUCLAUD – MASA DGPE



Périmètre et organisation du GT n°2, programme de cette première réunion du 26 janvier 2023

Jean SALMON, CNEAP : périmètre et enjeux du GT n°2

Marine MAROT, MSA Bretagne : organisation du GT n°2

Jean-Marie MARX, IGPEF : programme de cette première réunion du GT n°2

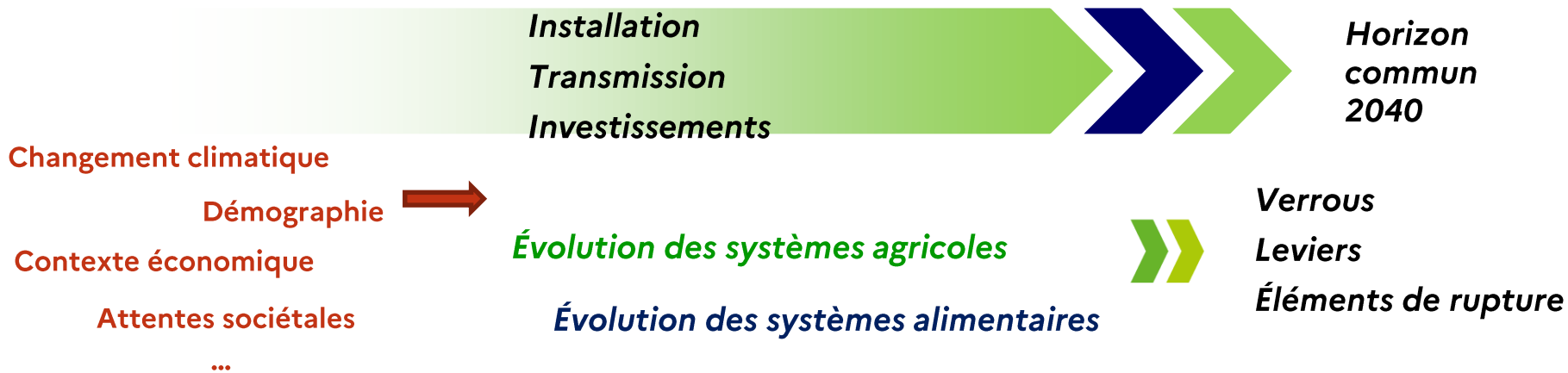


Etat des lieux (éléments de rappel synthétiques)

- Rappel des enjeux démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les financements

Périmètre et enjeux du GT n°2

Comment assurer un renouvellement historique de génération d'actifs en agriculture, indispensable au maintien du potentiel de production de la France, dans un contexte de départs massifs d'ici 10 ans, tout en faisant face aux défis qui s'imposent à tous (climatiques, économiques, environnementaux, sanitaires, numérique, et sociétaux).



Organisation du GT n°2



Proposition de 4 sessions de travail (dont une double) entre janvier et mai 2023 (une 5^{ème} étant possible) ;

- après cette première réunion du 26 janvier en format plénier, **répartition en sous-groupes (à définir) qui travailleront sur deux prochaines dates ;**
- **suivie d'une réunion plénière de synthèse** où seront présentés les résultats de chaque sous-groupe afin de les croiser, le cas échéant également avec les remontées régionales selon leur date de mise à disposition,
- puis une **réunion de conclusion finale** (le cas échéant précédée d'une dernière séquence en sous-groupe si besoin).



Chaque sous-groupe sera amené à travailler selon le même séquencage, sur toutes les thématiques suivantes : installation ; transmission ; investissement (matériel comme immatériel)

→ Ce travail s'effectuera à partir d'une liste de questions thématiques



Les co-Président se répartiront dans les sous-groupe.




Sollicitation des participants pour la transmission de contributions écrites entre chaque atelier thématique ;

Intervention d'une ou deux personnes ressources (expert, témoignage) au début de chaque réunion ;

Un compte-rendu systématique après chaque réunion ;

Organisation du GT n°2

Calendrier de travail proposé

- Contribution écrite  **» Jeudi 26 janvier matin, plénière** : partage et stabilisation du périmètre et des questionnements
- Contribution écrite  **» Lundi 13 février journée, format sous groupe** : une demi journée installation, une demi journée transmission
- Contribution écrite  **» Mardi 7 mars journée, format sous-groupe** : une demi journée investissements, une demi journée de synthèse des travaux du sous-groupe
- » Mardi 28 mars matin, plénière** : restitution des travaux du sous-groupe sur chaque thématique ; partage des contributions régionales aux membres du groupe de travail national [si disponibles]
- » Jeudi 11 mai matin, format plénier ou sous-groupe (en fonction des conclusions de la réunion du 28 mars et des remontées régionales)** : si format plénier → synthèse des travaux et propositions
- » Fin mai** : dernière réunion plénière à programmer si besoin (notamment si la réunion du 11 mai s'est tenue en sous-groupe ou si les conclusions régionales n'ont pu être partagées que lors de cette réunion).

Programme de travail de cette première réunion



Il est proposé de partager un état des lieux autour des sujets suivants :

- Evolutions socio-démographiques
- Parcours à l'installation
- Outils en faveur de la transmission
- Investissements lors de l'installation et au cours de la vie de l'exploitation



Ces éléments synthétiques sont destinés à ouvrir la réflexion sur les 3 axes de questionnements qui devront nous guider dans nos réflexions en sous-groupes :

- Quels sont les enjeux et les défis auxquels on doit faire face ?
- Quels sont les points de blocage identifiés ?
- Quels sont les leviers mobilisables ?

Ordre du jour de la réunion



Présentation des enjeux et attendus de la concertation

Benoît BONAIMÉ – MASA DGER - Philippe DUCLAUD – MASA DGPE



Périmètre et organisation du GT n°2, programme de cette première réunion du 26 janvier 2023

Jean SALMON, CNEAP : périmètre et enjeux du GT n°2

Marine MAROT, MSA Bretagne : organisation du GT n°2

Jean-Marie MARX, IGPEF : programme de cette première réunion du GT n°2



Etat des lieux (éléments de rappel synthétiques)

- Rappel des enjeux démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les financements



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLE

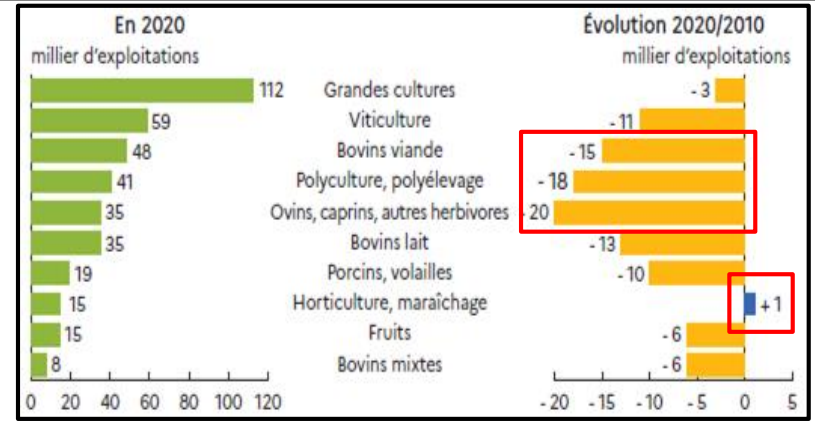
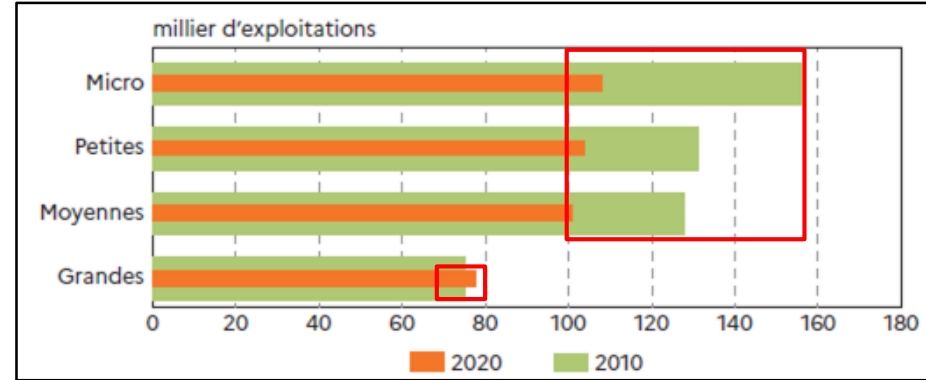
Éléments de contexte

Bruno Hérault, chef du Centre d'études et de prospective, MASA

Concertation nationale : groupe de travail n°2 « Installation, transmission »
Jeudi 26 janvier 2023

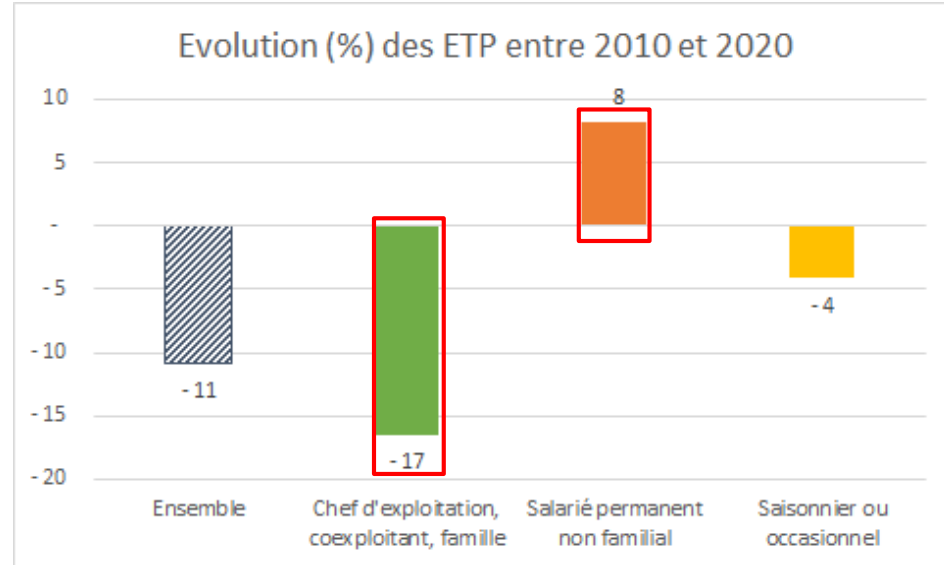
1. Baisse du nombre d'exploitations

- En 2020 :**
 416 000 exploitations dont 390 000 en métropole
 Une SAU moyenne de 69 ha (+14 ha / 2010)
 - Par rapport à 2010 :**
 -100 000 exploitations (-20 %)
 Une baisse moins forte (-2,3 % par an contre -3,0 %)
 - Des évolutions contrastées** selon la taille économique et la spécialisation
 - Les grandes exploitations** font à elles seules 40 % de la SAU et 45 % des ETP totaux
- ⇒ Si hypothèse de -1,2 % par an pour les dix prochaines années :
 369 000 exploitations en 2030 (-47 000 entre 2020 et 2030)



2. Un volume d'emploi qui se réduit

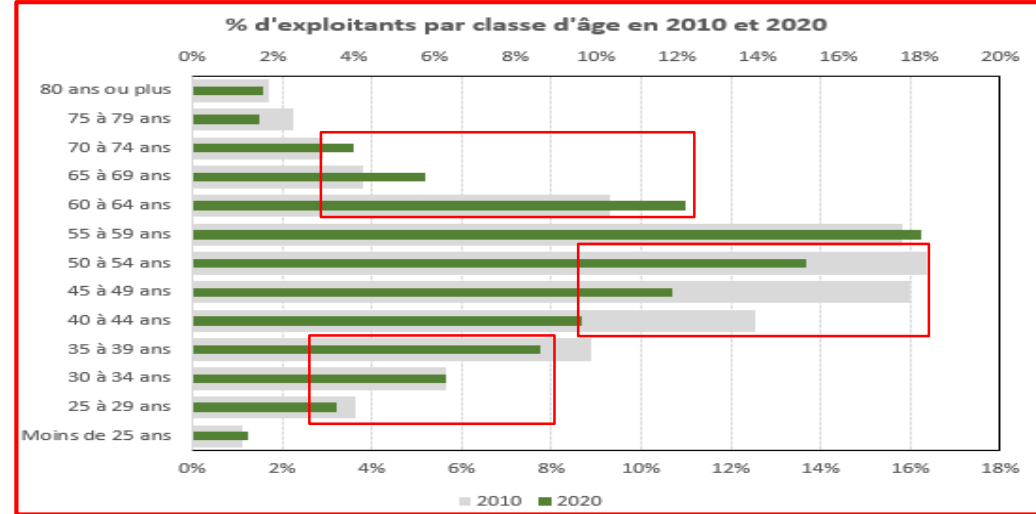
- 660 000 ETP en 2020 (-11 % en 10 ans)
- 496 000 exploitants (-18 % par rapport à 2010)
- L'emploi salarié permanent non familial augmente (+ 8 %). 170 000 salariés permanents non familiaux en 2020. 16 % des exploitations y ont recours en 2020.
- Travail salarié occasionnel : +5,6 % entre 2010 et 2020.
- En agriculture, plus d'un actif permanent sur 5 est aujourd'hui un salarié.
- L'emploi des chefs d'exploitations et de la famille se réduit (-17 %)
- Plus généralement, affaiblissement de « l'agriculture familiale »



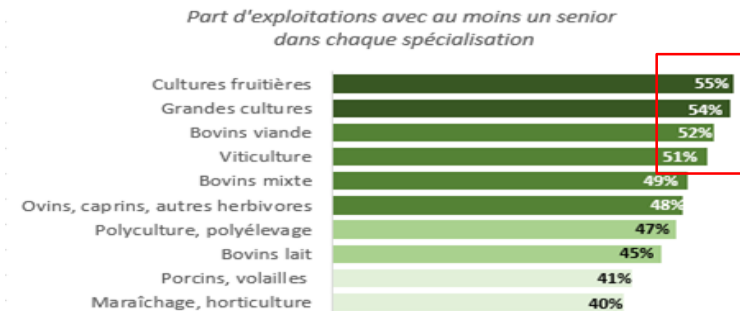
=> Le volume d'emploi continuera à se réduire : perte de 35 000 à 72 000 ETP, selon les scénarios (France Stratégie & Dares)

3. La poursuite du vieillissement

- **Age moyen** : 51,4 ans en 2020
(+ 1,2 an par rapport à 2010)
- **1 exploitant sur 5 a 60 ans ou plus**
(+ 8 points / 2010)
- **Mais la proportion de -40 ans est stable**
- **Selon la taille économique**
- **Selon la spécialisation**
- **Des salariés nettement plus jeunes,**
et plus encore s'ils sont
temporaires ou saisonniers



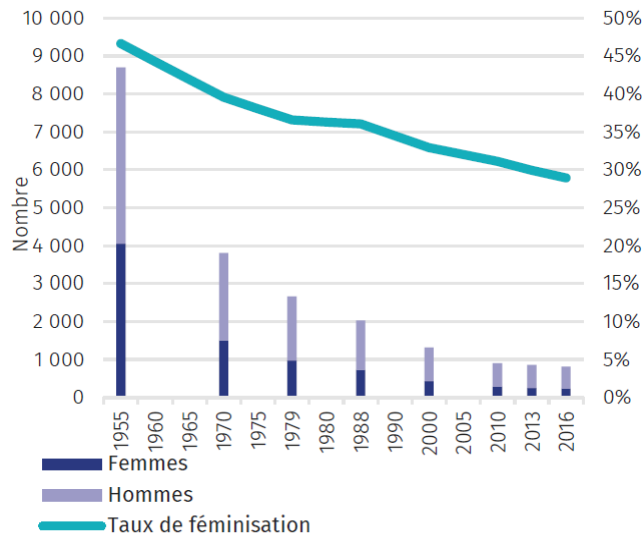
=> La structure actuelle de la pyramide des âges se traduira par la poursuite du vieillissement dans les prochaines années



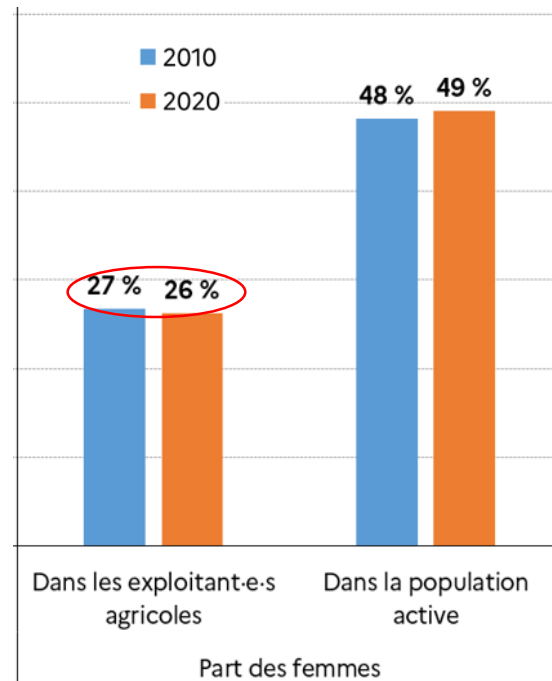
4. Taux de féminisation

- Sur le long terme, baisse du taux de féminisation des actifs agricoles permanents
- Sur 2010-2020, stabilité de la part des exploitantes, très inférieure à la part des femmes dans la population active

Évolution du taux de féminisation des actifs agricoles permanents



Note : Les actifs permanents et le taux de féminisation incluent ici les exploitants, coexploitants, aides familiaux et salariés permanents.



=> L'augmentation du salariat, lequel est plutôt masculin, se traduira par une baisse de la part des femmes en agriculture

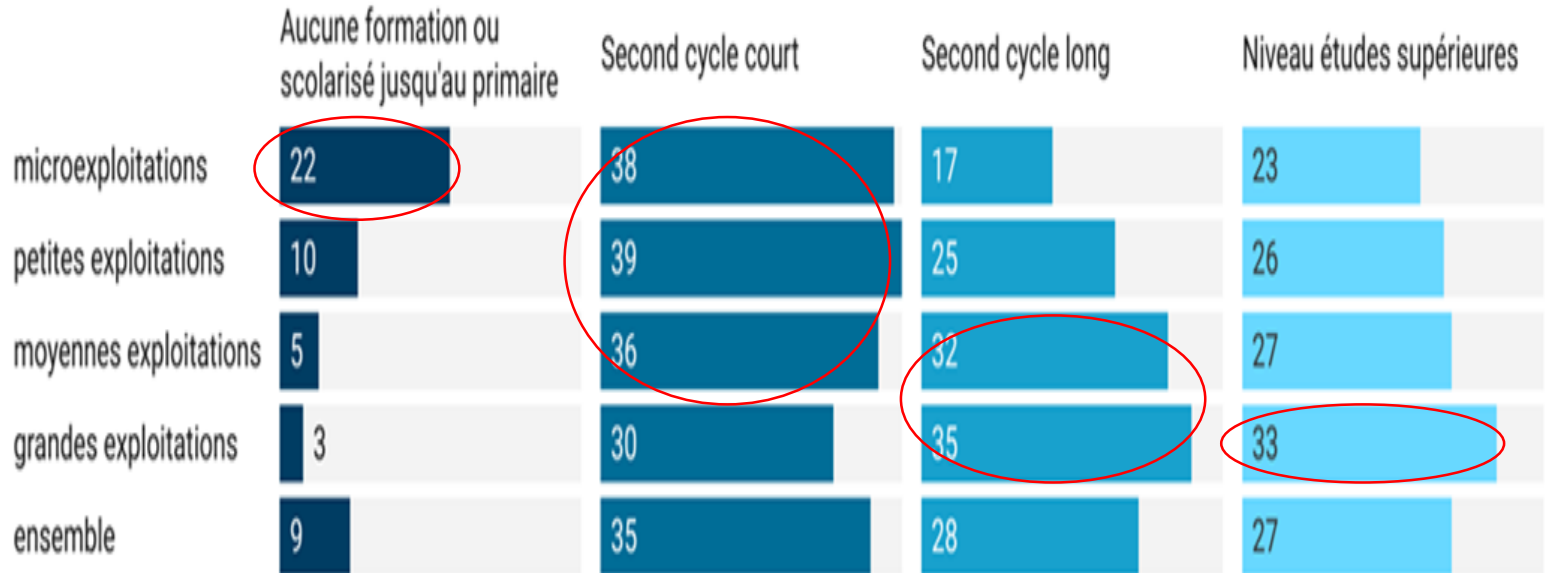
5. Une formation initiale qui progresse, mais...

- En 2020, 55 % des exploitants ont au moins le bac : **+ 17 points / 2010**
74 % pour les installées depuis 2010
- Proportion de diplômés du supérieur : **+ 10 points entre 2010 et 2020**
- Les exploitantes ont un meilleur niveau de formation générale que les exploitants, et inversement pour les formations agricoles
- Un niveau de formation des actifs agricoles (salariés et chefs d'exploitation) **inférieur de 8 points** à celui de l'ensemble de la population active de 20 à 64 ans
- Un tiers des exploitants (installés récemment ou non) n'a **aucune formation agricole** (près de 40 % parmi ceux installés dans le cadre familial)
- Un **manque de données fiables sur les niveaux de diplômes des salariés**, et plus encore pour les saisonniers.

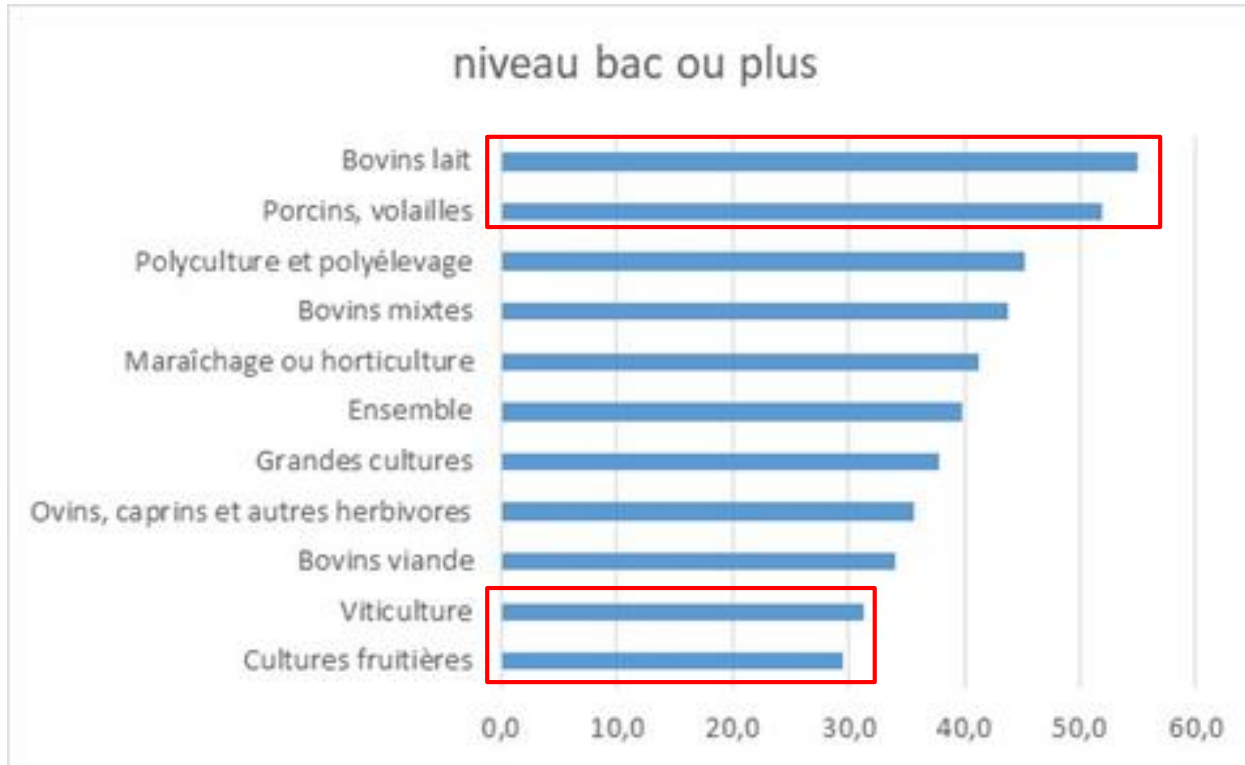
=> La France restera dans le peloton de tête des pays de l'UE pour le niveau de formation agricole de ses chefs d'exploitation, mais...

6. Des variations en fonction de la taille économique

Niveau de formation agricole le plus élevé des exploitants en 2020



7. Des variations selon l'orientation productive

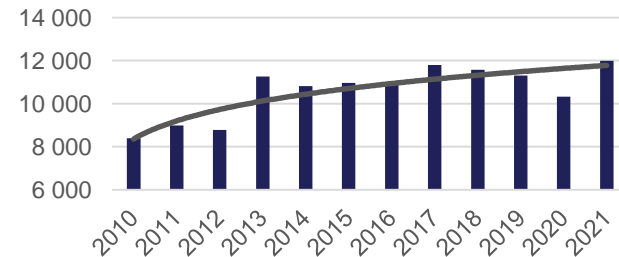


=> L'importance des effets « taille de l'exploitation » et « âge »

8. Progression de la formation continue

- Du fait de l'élévation des attentes professionnelles, des incitations réglementaires et économiques, de l'arrivée des NIMA
- De plus en plus de porteurs de projets se qualifient par l'apprentissage et la formation continue : 8 400 en 2010, 12 000 en 2021
- Fort développement de la demande de BTSa et licence pro, pour avoir des salariés qualifiés (technologies numériques, etc.)
- Des professionnels qui utilisent peu leur droit à la formation
- En 2020 (RA), 15 % des chefs d'exploitation et co-exploitants ont déclaré avoir suivi une formation au moins dans les 12 mois précédant l'enquête (19 % des installés depuis 2010, 21 % des installés HCF)
- Les salariés du secteur agriculture, forêt et pêche se forment moins souvent (16,6 % en 2019) que la moyenne des salariés français (24 % en 2019)

Evolution du nombre de stagiaires diplômés en UC



=> Dans les prochaines années, un risque de décalage entre les importants besoins du secteur et les demandes limitées des exploitants et salariés

9. Installations, trajectoires

- Développement des installations « hors cadre familial » : 46 000 des 133 000 agriculteurs installés depuis 2010 (34,3 %), contre 22,7 % pour les installations plus anciennes
- Un quart des exploitants recensés en 2020 se sont installés hors cadre familial.
- Développement des installations de personnes « non issues du milieu agricole » (NIMA) : exploitations plus petites, en maraîchage et horticulture, deux fois plus souvent en bio, avec une formation initiale plus élevée.
- Plus généralement, installés après 2010 : plus féminins et jeunes, mieux formés, plus en petites exploitations, circuit court et bio
- Près de la moitié des installés récents ont un bac ou plus (33 % en moyenne pour l'ensemble des chefs d'exploitation)

10. Les récémmements installés

	Exploitations avec un chef installé après 2010	Exploitations avec un chef installé en 2010 ou avant
Part des femmes cheffes d'exploitation	32%	18%
Âge moyen du chef d'exploitation	41,7 ans	55,6 ans
Part des chefs d'exploitation ayant 55 ans ou plus	19%	54%
Part des chefs d'exploitation avec un niveau de formation au moins égal au baccalauréat	74%	48%
Part des chefs d'exploitation avec un niveau de formation au supérieur au baccalauréat	44%	22%
<i>Part des exploitations:</i>		
- Micro et petites	61%	52%
- Vendant en circuit court	32%	20%
- En agriculture biologique	19%	10%

Champ: France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs, hors exploitations dont la gestion est assurée par un prestataire.

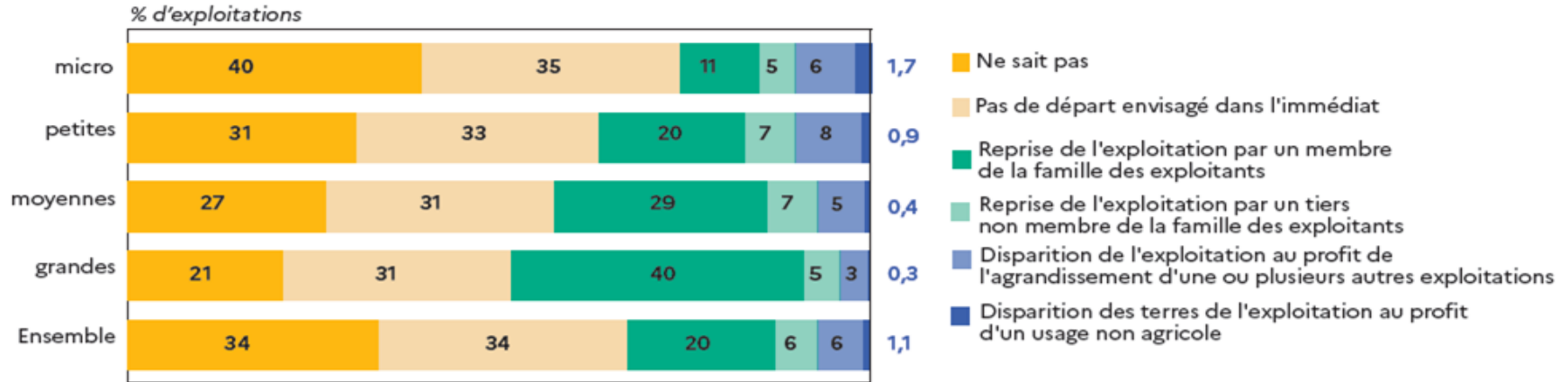
Source: Agreste – Recensement agricole 2020.

11. Transmissions

Le taux de remplacement (68 % en 2020) décline depuis 2014, surtout en raison d'une augmentation des sorties

Un tiers des dirigeants de 60 ans ou plus ne savent pas ce que deviendra leur exploitation d'ici 3 ans ; un autre tiers n'envisage pas de départ dans l'immédiat ; un quart envisage une reprise

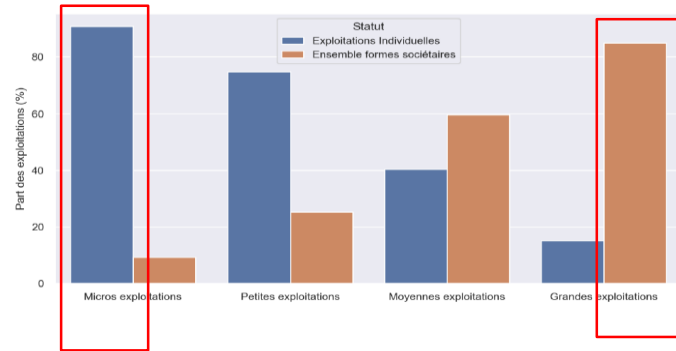
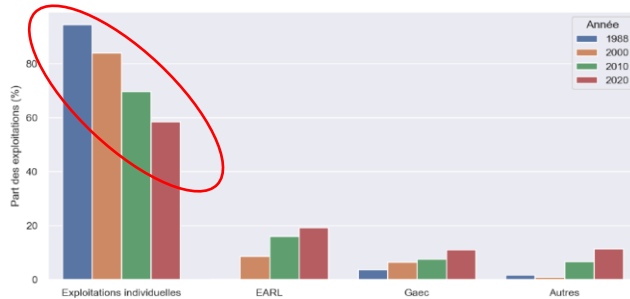
Devenir envisagé dans 3 ans selon la taille économique des exploitations*



=> Demain, les mêmes causes profondes continueront à agir dans les prochaines années : choix familiaux et orientations scolaires, manque d'attractivité du secteur, activités considérées comme peu rémunératrices, tendance à l'agrandissement, etc.

12. Développement des formes sociétaires

- 6 % en 1988, plus de 40 % en 2020
- Délaissées par les micro-exploitations, privilégiées par les moyennes et surtout les grandes

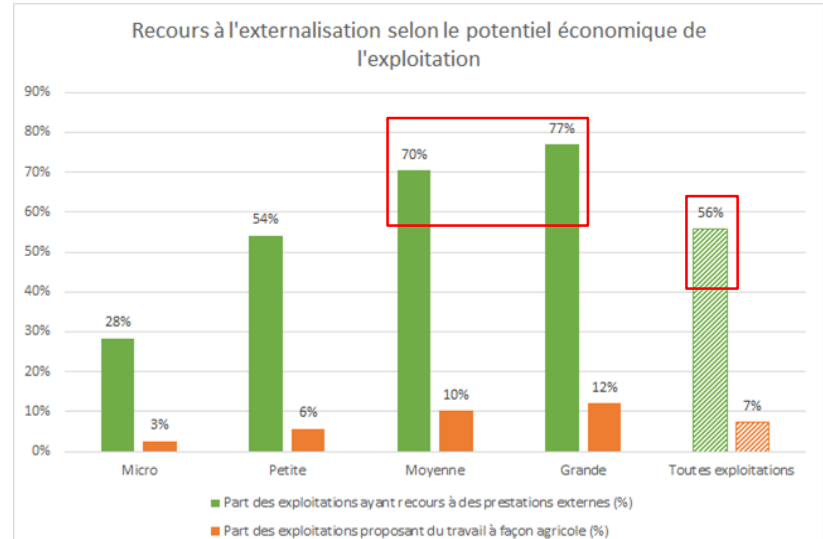


- À relier aux tendances à la concentration productive, à la spécialisation économique, à la standardisation technique, à la capitalisation et à la financiarisation
- Amenuisement continu des formes d'agriculture familiale

=> Prolongement, demain, de ces tendances françaises et européennes, mais aussi mondiales, à la reconfiguration des formes d'organisations économiques et sociales de la production agricole

13. Développement des prestations de services

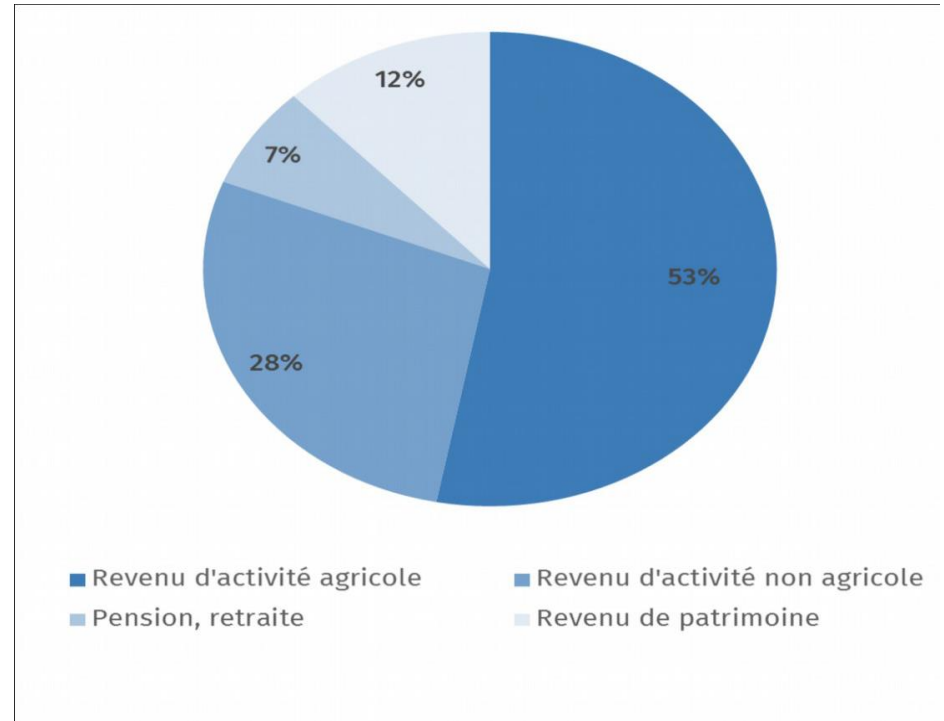
- Un volume de travail externalisé en forte hausse
- 56 % des exploitations y recourent, principalement en productions végétales (12 % seulement des détenteurs d'animaux)
- Ce recours croît avec le potentiel économique
- La délégation intégrale reste rare (<2 %) et concentrée dans certains territoires, mais 6,8 % des exploitations délèguent l'ensemble de leurs productions végétales.
- Augmentation de 40 % des ETP des ETA en 10 ans (14 800 ETP en 2020)



- ⇒ La sous-traitance à des causes profondes qui se prolongeront dans les prochaines années : recentrage de l'exploitant sur certaines tâches, optimisation des facteurs de production, matériels plus performants, délégation de la gestion administrative, etc. ; compléments de revenu, rentabilité des équipements, etc.
- ⇒ Demain, quelles tâches déléguer et quelles tâches ré-internaliser ? (orientations et stratégies d'entreprises).

14. Pluriactivité des ménages agricoles et diversification

- Un chef d'exploitation sur quatre est pluri-actif (12 % pour les chefs de grandes exploitations, 23 % pour les moyennes et 42 % pour les petites).
- La grande majorité des conjoints non-coexploitants ne travaillent pas sur l'exploitation.
- 15 En 2010, 12 % des exploitants pratiquaient une activité de diversification.
- La diversification des activités agricoles augmente la main-d'œuvre mobilisée sur l'exploitation.



Conclusion 1

- Bien mesurer l'enjeu de l'évolution socio-démographique de la population agricole, croisée avec l'analyse des futurs besoins d'installation et de transmission à horizon 2040.
- En 2040 une part importante d'agriculteurs sera installée depuis moins de 20 ans
- *Vers Une agriculture sans agriculteurs ? Une « désagricolisation de la France » ?*
- La nécessité d'attirer des actifs, externes à l'agriculture, qui aideront à faire l'agriculture de demain.
- Qui, comment, quand, où, pour faire quoi, à quelles conditions, pour quelles rémunérations ?
- En tenant compte des grands facteurs d'évolution :
 - accroissement des incertitudes : économie, santé, climat, géopolitique, etc.
 - pressions contradictoires : productivité, écologie, etc.
 - augmentation de la charge mentale : système d'exploitation de plus en plus complexe
 - contexte économique, concurrences inter-sectorielles, attractivité du secteur (statuts, revenus)

Conclusion 2

- Vers un fort taux de renouvellement des salariés : alors quelle montée en compétences sur des tâches de plus en plus techniques et exigeantes ?
- Risque de dualisation du salariat, avec des très bien formés d'un côté et des non qualifiés de l'autre
- Le salariat devrait devenir de plus en plus souvent une étape vers l'installation, garantissant un bon niveau de survie des exploitations ainsi prises ou reprises
- Un besoin croissant d'accompagnement par la formation continue et le conseil
- Accompagnement en particulier des NIMA
- Société de la connaissance, capital humain, trajectoires professionnelles.

Ordre du jour de la réunion



Présentation des enjeux et attendus de la concertation

Benoît BONAIMÉ – MASA DGER - Philippe DUCLAUD – MASA DGPE



Périmètre et organisation du GT n°2, programme de cette première réunion du 26 janvier 2023

Jean SALMON, CNEAP : périmètre et enjeux du GT n°2

Marine MAROT, MSA Bretagne : organisation du GT n°2

Jean-Marie MARX, IGPEF : programme de cette première réunion du GT n°2

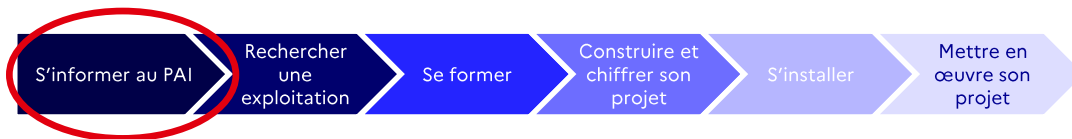


Etat des lieux (éléments de rappel synthétiques)

- Rappel des enjeux démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les financements

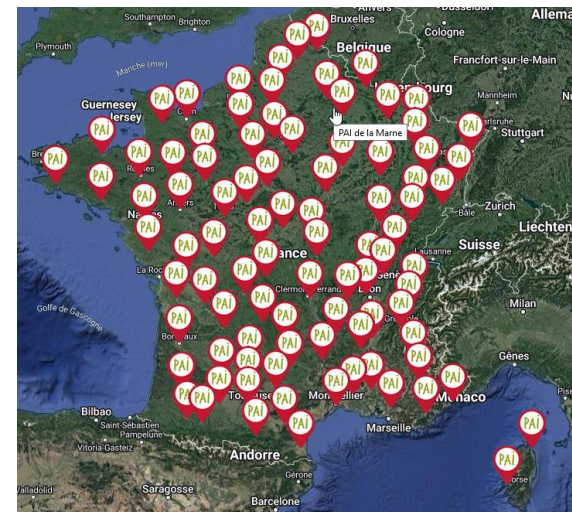
Le parcours à l'installation

- » Le cadre de gouvernance est en évolution avec une régionalisation croissante, actuellement, de la politique publique d'aide à l'installation.
- » Le parcours des candidats à l'installation et à la transmission s'organise autour de plusieurs étapes faisant intervenir de très nombreux acteurs du monde agricole.



» La « porte d'entrée unique » du parcours à l'installation :

- le Point Accueil installation (PAI) est accessible à tous (*plus de 20 000 personnes accueillies par an*).
- Structure départementale labellisée (Chambres d'agriculture, Syndicat JA, structures associatives) régie par un cahier des charges national
- le PAI informe les porteurs de projet sur les démarches à effectuer, les contacts possibles, les formations existantes et les aides disponibles.



Le parcours à l'installation



» Pour la recherche d'une exploitation à reprendre ou à rejoindre en tant qu'associé et sa mise en relation avec un cédant : le porteur de projet peut consulter les offres:

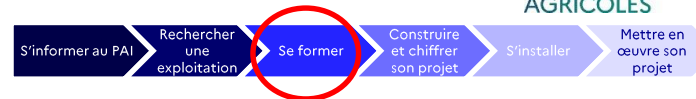
- du Répertoire Départ Installation (Chambres d'agriculture départementales) ;
- des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER);
- d'associations comme Terre de liens.



<https://repertoireinstallation.com/>



Le parcours à l'installation

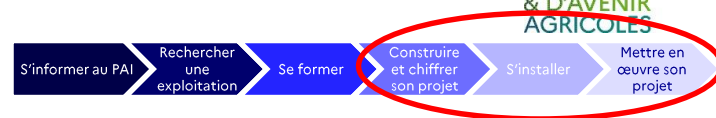


» Pour compléter les compétences en vue de l'exercice de la fonction de chef d'exploitation :

- le porteur de projet s'appuie sur le Centre d'Elaboration du Plan de professionnalisation Personnalisé (*plus de 7500 personnes accueillies par an*) ;
- Structure départementale labellisée (Chambres d'agriculture, associations, CFPPA, Syndicat JA) ;
- Le CEPPP est en lien avec les maîtres de stage (stages en exploitation agricole, stages de parrainage) et les organismes de formation (formations en amont de l'installation, stages 21h qui sont obligatoires dans les PPP) ;
- Le Plan de professionnalisation Personnalisé (PPP) est obligatoire pour bénéficier de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA).



Le parcours à l'installation



» Pour bâtir le projet d'installation et étudier sa faisabilité technique, économique et humaine :

- le porteur de projet peut recourir aux conseillers de diverses structures (Chambres d'agriculture, CER-FRANCE, CIVAM, AFOCG, ADEAR, CAE...), aux banques, aux structures agréées dans le cadre du programme AITA (études de marché et/ou de faisabilité, aide au diagnostic de l'exploitation à reprendre).
- Un plan d'entreprise sur les 4 1^{ères} années d'installation, est obligatoire pour bénéficier de la DJA.

» Pour effectuer les démarches administratives de l'installation, le porteur de projet contacte les services compétents:

- demande d'aides, demande d'autorisation d'exploiter notamment selon le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles, immatriculation de l'entreprise au guichet électronique des formalités d'entreprises (remplace la déclaration de l'activité au Centre de Formalités des Entreprises , à compter du 1er janvier 2023), certificat de conformité (exigé pour le paiement du 1^{er} acompte de la DJA).

» Pour mettre en place, pérenniser et développer son projet :

- le porteur de projet peut solliciter les structures de conseil agréées dans le cadre du volet 4 dédié au « suivi post-installation » du programme AITA et les organismes de formation

Ordre du jour de la réunion



Présentation des enjeux et attendus de la concertation

Benoît BONAIMÉ – MASA DGER - Philippe DUCLAUD – MASA DGPE



Périmètre et organisation du GT n°2, programme de cette première réunion du 26 janvier 2023

Jean SALMON, CNEAP : périmètre et enjeux du GT n°2

Marine MAROT, MSA Bretagne : organisation du GT n°2

Jean-Marie MARX, IGPEF : programme de cette première réunion du GT n°2



Etat des lieux (éléments de rappel synthétiques)

- Rappel des enjeux démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les financements

- » Le cédant déclare son intention de céder son activité agricole au mois 3 ans avant son départ prévu en retraite (« **DICAA** » transmise à la Chambre d'agriculture du siège de l'exploitation ou document équivalent dans le cadre d'une reconversion professionnelle).
- » Dans les départements qui en disposent, le cédant peut être accueilli dans le **Point Accueil Transmission**.
- » Pour effectuer les démarches administratives de la transmission, le cédant contacte les services compétents (notamment déclaration de cessation d'activité au guichet électronique des formalités d'entreprises)
- » Dans le cadre du programme AITA, le cédant qui s'inscrit dans le cadre d'une cession à un porteur de projet souhaitant s'installer en dehors du cadre familial peut solliciter diverses aides du volet 5 dédié à la transmission :
 - La prise en charge du diagnostic de l'exploitation à céder,
 - L'aide incitative à la transmission de l'exploitation préalablement inscrite au Répertoire Départ Installation,
 - L'aide à la transmission globale du foncier,
 - La prise en charge du conseil d'accompagnement en amont à la transmission (pour les futurs cédants âgés de 52 à 57 ans),
- » Deux aides de ce même volet 5, prévues au bénéfice des propriétaires bailleurs ou des cédants pour la location de la maison d'habitation et de bâtiments agricoles, sont exclusivement finançables sur crédits des collectivités territoriales .

- » Dans le cadre du programme AITA, le diagnostic de l'exploitation à céder et l'inscription au RDI sont liés :
 - Pour pouvoir bénéficier du financement du diagnostic de l'exploitation à céder par l'Etat, et, le cas échéant, par les collectivités territoriales, le cédant devra impérativement s'inscrire au RDI départemental.
 - le cédant doit avoir réalisé un diagnostic de l'exploitation à céder au plus tard trois mois après l'inscription au RDI.

- » A cet égard, le volet 5 du programme AITA manque d'attractivité (6% des crédits par rapport au total des crédits du programme AITA sur la période 2019-2020-2021).

- » Des propositions d'amélioration ont été mises en évidence lors de la restitution des travaux de l'Appel à projets national « Transmission en agriculture ».

- » L'importance de la prise en compte des départs précipités en agriculture émerge notamment de ces travaux.

Ordre du jour de la réunion



Présentation des enjeux et attendus de la concertation

Benoît BONAIMÉ – MASA DGER - Philippe DUCLAUD – MASA DGPE



Périmètre et organisation du GT n°2, programme de cette première réunion du 26 janvier 2023

Jean SALMON, CNEAP : périmètre et enjeux du GT n°2

Marine MAROT, MSA Bretagne : organisation du GT n°2

Jean-Marie MARX, IGPEF : programme de cette première réunion du GT n°2



Etat des lieux (éléments de rappel synthétiques)

- Rappel des enjeux démographiques
- Le parcours à l'installation
- Les outils en faveur de la transmission
- Les financements

Les financements - Acteurs



Etat et banques publiques



Banques

Plateformes de financement participatif



Collectivités



Fonds d'investissement



Les solutions actuelles pour élaborer la stratégie de financement lors de l'installation

- » La capacité du candidat à l'installation à mobiliser les outils financiers adaptés à son projet contribue au succès de celui-ci.
- » Il existe un large panel de solutions financières, amené à se diversifier encore plus, en réponse aux enjeux de l'installation (intensité capitalistique croissante, diversité des projets et des candidats à l'installation, risques croissants...):
 - **Limitation du montant du capital à reprendre:** crédit-bail ; location de bétail ; délégation d'élevage ...
 - **Progressivité de la reprise de l'outil de production :** reprise progressive des parts sociales de la ferme ; prêt vendeur...
 - **Adaptation des outils financiers :** prêts in fine; allongement de la durée du prêt; prêt familial; prêt d'honneur; subventions et aides publiques; solutions mise en œuvre par le cédant (location du capital au repreneur, avec achat progressif)...
 - **Financement du foncier :** fermage; portage par la Safer ; les banques et les collectivités locales ; achat collectif (GFA)
 - **Portage du capital :** formes sociétaires coopératives (SCOP, SCAEC...); apports de fonds propres par des capitaux extérieurs (fonds d'investissement ; société en aval de la filière; collectivités locales ou autres organismes dans le cadre d'une SCIC...)
 - **Sécurisation du projet :** fonds de garantie (SIAGI, INAF, ALTER'NA, FOSTER...); prêts flexibles; dispositifs de sécurisation du prix

Aides publiques en faveur de l'installation

» Plusieurs types d'aides publiques destinées à encourager le renouvellement des générations, principalement orientées vers les porteurs de projets:

- **Aides dans le cadre de la PAC:**

- Aides au titre du 1^{er} pilier de la PAC : accès à la réserve, paiement additionnel JA (73M€);
- Aides au titre du 2nd pilier de la PAC : aides à l'installation (ex-DJA) et majoration des aides à l'investissement, gérées entièrement par les régions à partir de 2023.

- **Aides fiscales:** abattement sur le bénéfice agricole pendant 5 ans (55M€) ; dégrèvement de TFNB (10M€)

- **Aides sociales :** exonérations partielles et dégressives de cotisations sociales de MSA pendant les 5 premières années (36M€)

- **Autres aides nationales:** aides pour l'accompagnement à l'installation-transmission du programme AITA (20M€) ; garantie INAF ; réduction des frais d'enregistrement lors de l'acquisition de terres agricoles; aides de Pôle emploi (ACRE) ; priorité accordée aux nouveaux installés pour l'accès au foncier prévue dans les SDREA

- **Autres dispositifs régionaux ou des collectivités locales** intervenant en complément, notamment sur le foncier et la transmission (32M€), fonds de garantie, prêts d'honneur...

» Contexte et tendances

- Relever les défis économiques, climatiques, environnementaux, démographiques, et sociétaux → Besoin d'investissement pour moderniser les outils de production et faire évoluer les pratiques pour relever ces défis;
- Sophistication et modernisation des matériels agricoles nécessaires à la performance économique et environnementale des exploitations s'accompagnant de leur renchérissement et de besoins en financement croissant :
 - 10 à 12 Mds€/an investis dans le secteur agricole, taux d'investissement dans la moyenne européenne (30%, hors foncier);
 - Le secteur bancaire est le premier financeur externe des exploitations (60Mds€ d'encours de prêts en 2022, en augmentation);
 - Il existe malgré tout un déficit de financement, estimé de 1,3 à 1,7 Mds€/an.
 - A noter une répartition inégale de l'investissement, porté par une minorité d'acteurs (15% des exploitations concentrent 65% des volumes de prêts).

» Principaux leviers de financement

- Sources de financement des investissements :
 - **Les bénéfiques de fin d'année** : prééminence de la rémunération tirée de ses propres ventes pour financer un investissement soulignée lors des Etats généraux de l'alimentation, les banques étant ensuite le principal partenaire financier.
 - **L'endettement** (aidé ou non);
 - **Les capitaux propres** (épargne, héritage, financement par des investisseurs extérieurs, des proches).



Lundi 13 février, toute la journée :

Une demi journée consacrée à l'installation, une demi journée consacrée à la transmission

En format sous groupe :

La liste des participants vous sera communiquée dans les prochains jours.

Ainsi que la liste des questions destinées à soutenir la réflexion.

Vos contributions écrites sont les bienvenues d'ici le 13 février.